

Le rapporteur du Conseil d'Etat n'a pas été convaincu par la démarche de la société [SMOOVE](#) (site à Chaponost), spécialisée dans le vélo en libre-service quant aux conditions d'organisation du marché public des Vélo'V dans la métropole lyonnaise. Smoove reproche à la Métropole de réaliser un appel d'offres global avec l'exploitation des vélos et la mise à disposition de mobiliers urbains. Elle conteste donc une favorisation de la société [JCDECAUX](#) qui l'empêche de s'implanter sur Lyon. Le rapporteur a demandé le rejet du pourvoi. Il a indiqué que l'association du marché au mobilier urbain permet de compenser le déséquilibre financier des Vélo'V. Le Conseil d'Etat doit rendre sa décision dans les prochaines semaines.